

CONTRAT DE LOCATION

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le contrat de location. Si cette proposition retient votre attention, veuillez nous en retourner un exemplaire signé et accompagné d'un chèque bancaire ou postal, ou virement, représentant le montant de l'acompte. En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les Propriétaires.

Locataire :

M, Mme, Mlle

Adresse :

Code Postal / commune :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse de la location :

Gîtes « le lasnier » / 50 630 CRASVILLE

Logement N°

Capacité Maximum : personnes.

Composition de la Famille : (à compléter)

..... personnes dont :

✓ adultes.

✓ enfants.

N.B : Les animaux ne sont pas acceptés .

Le descriptif et le plan précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Date du séjour :au

Prix du Séjour :Euros

Ce prix s'entend :

✓ Toutes charges comprises (électricité <10 KW / jour)

✓ Charges supplémentaires possibles (draps, ménage)

Dépôt de garantie ou caution : Euros

Propriétaire :

M. & Mme LEFEVRE Ange Mary

Adresse : 2 impasse de la Corderie

Code Postal : 50 550

Commune : SAINT VAAST LA HOUGUE

Téléphone : 02.33.54.63.11 ou 06 27 15 70 89 ou 02 33 23 92 95

Mail : paulette.lefevre@club-internet.fr / Site : gite-le-lasnier.fr

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le

✓ Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».

✓ Un acompte de Euros représentant 30% du montant total de la location à régler par chèque ou virement établi à notre ordre. Au delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons de la location à notre convenance.

Le solde, d'un montant de Euros est à nous régler à votre arrivée.

Remarques particulières :

Je soussigné, M..... déclare être d'accord sur les termes du présent contrat, après avoir pris connaissance du descriptif et des conditions générales jointes (au verso) .

Le propriétaire :

A... ..,le.....

Le locataire :

A Le

CONDITIONS GENERALES

Article 1-Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif des locations de vacances.

Article 2-Durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3-Conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4-Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télécopie au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa location. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5-Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire le double du montant des sommes encaissées.

Article 6-Etat des lieux : Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Article 7-Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat, est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée), empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas deux semaines.

Article 8-Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 9-Capacité: Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires et rompre immédiatement le présent contrat.

Article 10-Animaux: Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser les animaux et rompre immédiatement le présent contrat.

Article 11-Assurances: Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier si son contrat d'assurance d'habitation principale prévoit l'extension « villégiature » (locations de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurance et lui réclamer l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier au titre de la clause « villégiature ».